SYNDICAT DE LA MÉDECINE GÉNÉRALE

Communiqué de presse du 12 octobre 2015

Pour la mise en place du tiers payant pour l'accès aux soins
Vers un autre mode de rémunération des médecins

Le SMG n'appelle pas les médecins à faire grève car les revendications de celle-ci ne sont pas claires.
Le SMG appelle, dans le cadre actuel du paiement à l'acte, à la mise en place rapide du tiers payant.
Celui-ci doit être :
- généralisé à tous les patients,
- intégral (porter sur la part obligatoire et, pour les patients qui en ont une, sur la part complémentaire),
- géré par l'Assurance maladie, à charge pour elle de se faire rembourser par les complémentaires santé.

Le SMG rappelle que :
- La dispense totale d'avance de frais, ou tiers payant intégral, favorise l'accès aux soins des patients.
- La gestion de ce tiers payant par l'Assurance maladie :
  - garde à l'Assurance maladie sa place centrale dans la couverture solidaire,
  - permet aux médecins de s'adresser à un guichet unique ce qui est la condition indispensable pour le bon fonctionnement du système de soins.

Le SMG interpelle le gouvernement pour qu'il mette rapidement en place ce tiers payant intégral généralisé géré uniquement par l'Assurance maladie.

Le SMG interpelle les médecins et leurs syndicats qui disent défendre les patients et l'Assurance maladie, pour qu'ils clarifient leurs positions.

Le SMG interpelle les citoyens et leurs associations et syndicats pour qu'ils se mobilisent pour l'accès aux soins.

Le SMG demande par ailleurs :
- La suppression à terme des restes à charge des patients qui sont un frein pour l'accès aux soins dont la suppression du ticket modérateur pour les soins de premier recours.
- La mise en place de réelles alternatives au paiement à l'acte (http://pratiques.fr/-Pratiques-No39-Comment-payer-ceux-.html).

Contacts :
Patrick Dubreil, président du SMG : 06 32 70 92 37
Martine Lalande, vice-présidente du SMG : 06 03 36 66 17